

## Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>p. 1</b>
<b>1. Le pouvoir d'initiative de la Commission européenne : origines et composantes</b>	<b>p. 5</b>
1.1. Les pouvoirs de la Commission à l'origine	p. 5
1.2. Les fondements du monopole du droit d'initiative	p. 7
1.3. Le pouvoir de révision	p. 9
1.4. Le pouvoir de retrait	p. 9
1.5. La méthode communautaire en évolution ?	p. 11
<b>2. Initiative législative : le cas de quatre collèges</b>	<b>p. 13</b>
2.1. Analyse empirique	p. 13
2.2. Contexte historique et institutionnel de l'action des quatre collèges	p. 17
2.3. Report de l'attention sur de nouveaux domaines politiques : les champs visés par les propositions innovantes	p. 19
2.4. Généraliser la codécision. Évolutions en termes de procédure	p. 22
2.5. Longueur du processus décisionnel	p. 24
2.6. Aboutissement du processus décisionnel	p. 27
<b>3. Évolutions dans l'exercice du pouvoir d'initiative</b>	<b>p. 31</b>
3.1. Aperçu comparatif des quatre collèges	p. 31
3.2. Pourquoi cette évolution ? Une question de procédure ?	p. 34
3.3. Conséquences sur l'exercice du pouvoir d'initiative législative	p. 37
3.4. Le pouvoir d'amendement	p. 38
3.5. Le pouvoir de retrait	p. 39
<b>Conclusion</b>	<b>p. 41</b>

## Annexe

Annexe 1 – Propositions innovantes adoptées en 1991 : processus de négociation et résultat	p. 44
Annexe 2 – Propositions innovantes adoptées en 1997 : processus de négociation et résultat	p. 46
Annexe 3 – Propositions innovantes adoptées en 2002 : processus de négociation et résultat	p. 48
Annexe 4 – Propositions innovantes adoptées en 2007 : processus de négociation et résultat	p. 50
<b>Références</b>	<b>p. 51</b>
<b>Quelques publications de <i>Notre Europe</i> sur cette thématique</b>	<b>p. 55</b>

## Liste des encadrés

Encadré 1 – Qui détient le droit d'initiative législative au sein de l'UE ?	p. 8
Encadré 2 – Cas d'échec de la procédure de codécision	p. 36
Encadré 3 – Cas de retraits politiques par la Commission européenne	p. 40

## Liste des tableaux

Tableau 1 – Sélection de directives pertinentes pour l'étude	p. 15
Tableau 2 – L'exercice du pouvoir d'initiative par 4 Commissions	p. 33